



Exercice et solution 17B.15

Décentralisation

Une entreprise industrielle comprend plusieurs divisions dont l'une, la Division A, achète régulièrement une pièce P de la Division V. Chaque chef de division a l'entière liberté de vendre ou d'acheter d'une entreprise externe ou d'une division sœur. Les dirigeants du groupe ont pour politique de ne pas intervenir dans les affaires des divisions.

Récemment, la Division V a haussé à 170 \$ le prix unitaire de la pièce P qu'elle vend à la Division A. Le chef de la Division A vient de décider d'acheter d'un fournisseur extérieur, au prix unitaire de 150 \$, les 1 000 unités dont elle aura besoin l'an prochain.

Le responsable de la Division V s'adresse au président de l'entreprise et lui demande de convaincre le responsable de la Division A d'acheter la pièce P de sa division au prix de 170 \$. Le responsable de la Division V explique au président que la hausse du prix de vente est attribuable surtout aux frais fixes additionnels entraînés par l'achat de nouvelles machines : «De plus, affirme-t-il, les frais variables de fabrication de la pièce P s'élèvent à 140 \$ l'unité et les frais fixes à 20 \$. N'est-il pas normal, conclut-il, de prendre un léger profit de 10 \$ par unité ?».

Travail pratique :

Expliquez, avec chiffres à l'appui, s'il est avantageux, pour la Division V et pour l'entreprise, que la Division A achète d'un fournisseur extérieur 1 000 unités au prix de 150 \$, au lieu d'acheter ces unités de la Division V au prix de cession interne de 170 \$ en supposant :

- que la Division V ne peut utiliser à d'autres fins la machinerie servant à la fabrication de la pièce P;
- que la Division V peut utiliser la machinerie à la fabrication d'un autre produit M rapportant une marge sur coûts variables de 12 000 \$.

Exercice et solution 17B.15 (suite)

Solution :

L'achat de la pièce à l'extérieur à 150 \$ entraîne :

- si la Division V ne peut utiliser à d'autres fins la machinerie servant à la fabrication de la pièce P;

Pour la division A : économie de 1 000 X (170 –150)	20 000	\$
Pour la division V : perte de 1 000 x (170 –140)	<u>(30 000)</u>	
Perte pour l'entreprise globalement	<u>(10 000)</u>	\$

- si la Division V peut utiliser la machinerie à la fabrication d'un autre produit M rapportant une marge sur coûts variables de 12 000 \$.

Division A : économie de 1 000 x (170 – 150)		20 000 \$
Division V : perte de 1 000 x (170 – 140)	(30 000) \$	
MCV additionnelle	<u>12 000</u>	<u>(18 000)</u>
Gain pour l'entreprise globalement		<u>2 000 \$</u>

Source : Omer Crôteau, Léo-Paul Ouellette, Vernet Félix et Hugues Boisvert (Comptabilité de gestion)